

**Réunion Conseil de Quartier la Plaine/Santy en présentiel et visio
le mardi 29 mars 2022 à 18h**

Participants:

Claire Aufauvre-Trigui, Rachid Abdellaoui, Jean-Marc Bressaud, Emma Brun, Jean-Pierre Buttner, Sylvie Cocchi, Christine Desfossez, Jean-Claude Durieux, Mathieu Kante, Jean-Marie Morin, Bernard Pagan, Florian Sodini, Alexandra Verdome, Pascale Vignand
Excusée.e.s: Gérard Benchetrit, Françoise Cruz, Nelly Duquesne
Nous nous réjouissons de l'arrivée de trois nouveaux membres et déplorons le départ de M. Durieux qui déménage.

jean-luc.girault@mairie-lyon.fr référent titulaire empêché
marie-claude.durand@mairie-lyon.fr référente suppléante présente

invité Sébastien TENZA, responsable police municipale 8

Mme Michèle LE DILY, adj. en charge de la propreté, de la tranquillité publique, de la politique de prévention nous rejoint en cours de réunion

M. Bernard LOUBIERE, pour la police nationale, a décliné l'invitation en cette période pré électorale

En avant-propos, M-C DURAND précise que les représentants PM et PN se réunissent chaque mois avec Olivier BERZANE, maire d'arrondissement et qu'il existe aussi les **points-prévention**, un par quartier une à deux fois par an. Pour notre quartier Langlet-Santy, la dernière réunion a eu lieu le 17-01-2021, le prochain est fixé au 16-09-2022. Ces points prévention réunissent outre le maire d'arrondissement et les représentants PM et PN de nombreux partenaires dont écoles, collèges, bailleurs sociaux, associations de prévention, EHPAD, acteurs culturels...

M. Sébastien TENZA présente le rôle et les actions du poste PM du 8^{ème} tout en répondant au fur et à mesure aux questions soulevées.

Des propos clairs, précis, équilibrés, loin d'une vision apocalyptique mais sans nier les difficultés.

Quelques points évoqués :

Adresse PM 11bis rue Maryse Bastié

Comment faire appel à la PM ?

- Appeler le **PC radio 04 72 10 39 00**
- En ligne sur le site de la ville de Lyon la plateforme Lyon en direct permet de signaler un problème, témoignage sur l'efficacité de cette méthode, on est informé du suivi

Pour appeler la PN faire le 17

Effectif actuel de la PM du 8, sur 16 postes 12 sont pourvus (stagiaires inclus)

Sur Lyon de nombreux postes restent à pourvoir.

Différences avec la PN : pas d'enquêtes, pas de perquisitions, pas d'Officier de Police Judiciaire

Partenariat avec la PN

Missions multiples : **sécurité et tranquillité sur l'espace public**, respect du code de la route, contrôles radars, gestion du stationnement sauf stationnement payant, surveillance des marchés (celui des Etats est priorisé actuellement) et des évènements publics, parfois sorties d'écoles, travail régulier avec TCL...

Horaires en théorie de 6h à 20h, parfois plus.

Dans l'exercice de leur fonction les PM sont toujours en tenue

La PM peut procéder à des interpellations, peut confisquer permis de conduire...

Les PM sont armés

Le « patron » des PM est le Maire de Lyon, ce qui n'exclut pas les contacts fructueux avec le Maire d'arrondissement (qui n'a pas de pouvoir de police)

Possibilité d'aller en renfort sur un autre arrondissement et réciproquement.

Renfort possible du GOM Groupe Opérationnel Mobile (un seul à Lyon)

Témoignage d'un habitant qui a appelé pour stationnement gênant d'un véhicule devant chez lui. Après 45 minutes d'attente arrivée de deux PM, le véhicule incriminé était parti, mais plusieurs autres véhicules étaient en stationnement interdit. Au grand étonnement de l'habitant, ils n'ont pas été verbalisés et il se serait entendu dire que cela ne servirait à rien. Réponse la durée d'attente est tout à fait plausible, sur le reste de la déclaration de l'habitant, impossible d'en connaître ni les détails ni le contexte.

Discussions sur la **vitesse limitée à 30 km/h** sur la plupart des voies. Ca débute seulement. La signalétique n'est pas terminée. Nouvelles habitudes à prendre. Importance de campagnes de communications avant des campagnes de verbalisations.

Question sur la **vidéo-verbalisation**. Utilisée contre les stationnements gênants pas contre les excès de vitesse. 350 PV ont été effectués de cette façon. Les caméras sont parfois en panne, parfois vandalisées...

A propos des **vitesse excessives** : les piétons jugent toujours les vitesses des véhicules excessives. Des mesures effectuées en 2021 avenue Paul Santy montrent qu'elles sont l'exception. Ce fait est mis en doute par certains, persuadés que les vitesses excessives sont courantes sur certains tronçons près des rues Thénard et Guérin notamment

Discussion sur le manque de places de stationnements, sur le choix politique de l'équipe municipale de limiter le nombre de voitures...La suppression de places de stationnement a pour objectif de limiter la place de la voiture en ville mais elle entraîne la multiplication des stationnements abusifs.

La PM traite les **stationnements abusifs** mais toutes les contestations n'aboutissent pas à l'enlèvement des véhicules. On peut estimer que sur 40 procédures, seulement 20 donnent lieu à l'enlèvement du véhicule. Souvent les propriétaires les déplacent avant la mise en place de l'opération d'enlèvement, dans ce cas la menace a été efficace.

Fourrière indépendante, difficile à contraindre, elle a une logique commerciale.

Délais très longs pour certains véhicules épaves. Campagnes d'enlèvements en nombre à certaines dates. Priorité donnée aux places des marchés, aux entrées carrossables. L'adjointe sécurité a fait remonter le dysfonctionnement majeur de la fourrière dans le cadre d'une DSP (=Délégation de Service Public)

Nuisances dues aux véhicules de mariages pendant la nuit, c'est le 17 qu'il faut appeler vu l'heure nocturne de ce fait.

Si la police n'intervient pas à chaud sur certains faits comme les rodéos par exemple ce n'est pas par laxisme. Bien avoir en tête que **la police n'est pas là pour créer des troubles plus forts que ceux qui existent**. Recherche de techniques autres pour lutter contre ces phénomènes, plus longues mais évitant des accidents graves et l'embrassement d'un quartier.

C'est le cas pour les tirs de mortier

Nuisances dans le secteur rue Thénard, rue Victor et Roger Thomas : stationnements anarchiques, bruits, déchets sur les trottoirs... Responsabilité des fast-foods, du tabac-PMU...

Pharmacie remplacée par restauration rapide... La municipalité ne peut pas imposer un commerce.

La nouvelle **politique pénale de proximité** expérimentée dans notre arrondissement apporte une réponse rapide (moins de 15 jours) à la petite délinquance quotidienne. Elle va au-delà du simple rappel à l'ordre

Une habitante souligne l'efficacité des passages de la PM qui ont mis fin ou du moins réduit fortement les stationnements place général André.

Discussion sur les nuisances dues aux **trottinettes**. Impuissance pour lutter contre les trottinettes gênant les déplacements des piétons sur les trottoirs. La Ville de Lyon, consciente des problèmes a limité le nombre de prestataires autorisés.

Une discussion s'engage sur l'impossibilité d'amener les enfants en voiture jusqu'à l'école. Divergences de points de vue déjà évoquées lors de la déambulation place Général André.

La séance est levée à 20 heures sans que des questions diverses puissent être abordées M-C DURAND signale l'intérêt du BUPA (=Budget Participatif), comment s'informer :

- université citoyenne du 5 avril de 18h à 20h en mairie centrale sur inscription
- ou un des ateliers dans le 8e consulter la plateforme : Oye.participer.lyon.fr <https://bit.ly/3ulkJT9>. Tous les ateliers sont listés et mis à jour. Aucune inscription préalable.

Pascale VIGNAND contactera les référent.e.s sur un projet de fête des enfants sur la place du Général André

La date de la prochaine réunion reste à fixer